

Délibération
n°2023.073

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt-trois, le cinq décembre à 18 heures et 30 minutes
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice : 14
Présents : 13
Procurations : 0
Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-
Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte,
TOUZERY Jean-Pierre, THOMAS Corinne

Absent avec procuration : /

Objet :

Suppression de postes
suite à avancement de
grade et à mutation

Absente excusée : SENOTIER Sandrine

Absent non excusé : /

Secrétaire : TOUZERY Jean-Pierre

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair,
à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages
exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
Vu :

- l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
- l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 9 octobre 2023 ;

Considérant

- la nécessité de supprimer un poste pour cause d'avancement de grade.
- la nécessité de supprimer un poste pour cause de mutation

Monsieur le Maire propose la suppression de deux postes :

- un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet suite à avancement de grade ;
- un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet suite à mutation.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition précitée ;
SUPPRIME un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet et
un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 06 décembre 2023

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, TOUZERY Jean-Pierre

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 06 décembre 2023



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Pierre Touzery, the secretary mentioned in the text.